

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis en session extraordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 29 juin 2020.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Christian HOMMAND, Azélie BOUGON, Coralie BOURNONVILLE, Philippe DUFRESNE, Catherine TRAINA, Irène VOILLARD.

Etaient absents excusés : Isabelle INGLIN a donné procuration à Irène VOILLARD, Xavier LEMETAIS a donné procuration à Guillaume VOELTZEL, Benoît MORELLET a donné procuration à Christian HOMMAND, Estèphe QUILLET a donné procuration à Azélie BOUGON.

Membres en exercice : 11

Secrétaire de séance : Madame Azélie BOUGON.

L'ordre du jour est étudié comme suit :

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil Municipal doit désigner les grands électeurs qui seront chargés de l'élection de trois sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

Le nombre de délégués à élire pour les conseils municipaux comportant entre 7 à 11 membres, est de : 1 délégué et 3 suppléants.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : M. Guillaume VOELTZEL, M. Christian HOMMAND, Mme Coralie BOURNONVILLE, Mme Azélie BOUGON.

Election du délégué titulaire – 1^{er} tour

Candidats	Nombre de suffrages obtenus
M. Guillaume VOELTZEL	7
Mme Coralie BOURNONVILLE	3
Mme Azélie BOUGON	1

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

M. Guillaume VOELTZEL, né le 18/01/1960, a été élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des délégués suppléants – 1^{er} tour

Candidats	Nombre de suffrages obtenus
Mme Coralie BOURNONVILLE	10
Mme Azélie BOUGON	10
M. Christian HOMMAND	8

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

L'ordre est déterminé par l'ancienneté de leur élection (1^{er} ou 2nd tour), puis dans le même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues, et en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Mme Coralie BOURNONVILLE, née le 18/07/1983, a été élue au 1^{er} tour et déclare accepter le mandat.

Mme Azélie BOUGON, née le 12/02/1984 a été élue au 1^{er} tour et déclare accepter le mandat.

M. Christian HOMMAND, né le 9/07/1952, a été élu au 1^{er} tour et déclare accepter le mandat.

2. Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de l'aérodrome d'Etrépagny-Gisors

Les statuts du Syndicat intercommunal et interdépartemental de l'aérodrome d'Etrépagny-Gisors prévoient que la commune élise deux délégués titulaires pour la représenter aux réunions.

D'autre part, le Syndicat intercommunal est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit à l'article L. 5212-7 que le conseil municipal ne peut élire, comme délégué, que l'un de ses membres.

La Direction des élections, de la légalité et de l'environnement de la Préfecture de l'Eure nous a donc demandé de procéder, dans les plus brefs délais, à une nouvelle élection des délégués au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne comme délégués Titulaires :

- Monsieur Benoit MORELLET
- Monsieur Xavier LEMETAIS

3. Question diverses

Il a été évoqué la question d'une ouverture de la Mairie pendant les vacances.

Il est convenu de maintenir une permanence de quelques heures par semaine pendant les congés de Mme Madeleine BOUIX. L'agenda reste à fixer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 40 minutes

